ment? On suivra, neuf fois sur dix, non ses conseils ou ses ordres, mais son exemple. Sur le sujet qui nous occupe, beaucoup de personnes, même catholiques et quelquefois pieuses, se font une fausse conscience. On fréquente des bibliothèques publiques ou des cabinets de lecture qui ne sont pas notoirement irréprochables; on achète de mauvais livres, on les garde chez soi, on les lit, on les prête; avec intention ou par négligence on les laisse à la portée des enfants, des domestiques, des visiteurs; et l'on se montre plus imprévoyant encore, moins scrupuleux, quand il s'agit de publications illustrées, d'écrits périodiques, de revues, de journaux.

LES ENFANTS BT LA COMMUNION FREQUENTE

Les malades et le jeune eucharistique

Ces deux questions importantes viennent d'être soulevées dans une réunion de la Sacrée Congrégation du Concile, dont la Revue ecclésiastique de Metz (octobre 1906) a rendu compte.

CONSULTATIONS

ANS le décret du 20 décembre 1905 le souverain-pontife Pie X recommande « à tous les chrétiens de tout rang et de toute condition la communion fréquente et quotidienne, comme répondant aux vœux du Christ et de l'Eglise catholique, de telle sorte que personne ne saurait en être écarté, à la seule condition d'être en état de grâce et de s'approcher de la sainte table avec une intention droite et pieuse ».

Le même décret dit à l'article 7: « La communion fréquente et quotidienne devra être favorisée surtout dans les instituts religieux de tout genre...; on doit la promouvoir particulièrement dans les séminaires des clercs, dont les élèves se destinent au service de l'autel, de même dans les autres maisons d'éducation chrétienne de tout genre.